

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1408

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 34

Rédiger ainsi l'alinéa 27:

"Chambres d'agriculture de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de La Réunion"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.